

Référentiel de compétences et de certification de la certification « Conduire une activité de conserverie »

Objectif de la certification	Cette certification a pour objectif de permettre aux titulaires de :		
	→ Acquérir toutes les connaissances liées aux règles d'hygiène alimentaire et la réglementation qui entoure l'activité de conserverie.		
	□ Transformer une production agricole en produits finis.		
	→ Mettre en œuvre le processus de stérilisation d'un produit alimentaire		
Public visé :	Cette certification est accessible à tout entrepreneur souhaitant développer une activité de conserverie.		
	Elle est accessible également à des demandeurs d'emploi et des salariés de la filière alimentaire (opérateurs de production, responsable		
	de production)		
Pré-requis	Lire et écrire en français et réaliser des calculs simples		

Compétences		Compétences évaluées	Critères d'évaluation des compétences visées	Situations d'évaluation	Evaluateur
conditionnement des	•	C1.1. Identifier selon la nature du produit agroalimentaire à conserver (production animale ou végétale) la réglementation à appliquer.	 La réglementation liée à la sécurité des aliments est connue et expliquée. La différence de réglementation entre produits végétaux et produits animaux est connue et expliquée. 	Epreuve écrite : étude de cas et/ou QCM (questionnaire de connaissances) Cette épreuve écrite	Jury composé d'un formateur expert du réseau CTCPA et un professionnel
et le	•	C1.2. Repérer les points critiques de l'activité de conserverie issues de la méthode HACCP afin de garantir la sécurité du produit alimentaire.	Les points critiques sont repérés : La fermeture du conditionnement La stérilisation Les risques liés à ces points critiques sont expliqués.	permet de vérifier la maitrise des connaissances réglementaires liées à l'hygiène et à la sécurité alimentaire	du métier
C1 – Préparer la fabrication produits alimentaires	•	C1.3. Préparer son poste de travail dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité.	 La tenue de travail est conforme aux exigences de l'activité de conserverie: tenue propre, charlotte, port des EPI L'environnement de travail (machines, matériels, poste de travail) respecte les consignes de propreté et de sécurité. Les accessoires et matériels de travail sont vérifiés avant utilisation 	Exercice de simulation en halle au cours duquel le candidat devra réaliser et expliquer les différentes étapes de préparation du produit choisi. Durée globale de l'épreuve : 1 heure	



Compétences		Compétences évaluées	Critères d'évaluation des compétences visées	Situations d'évaluation	Evaluateur
			et respectent les règles d'hygiène et de sécurité.		
	•	C1.4. Transformer une production agricole en produit élaboré en tenant compte de la formulation à réaliser.	 Les matières premières sont sélectionnées en tenant compte des critères de sécurité et de salubrité. Selon la formulation à réaliser (fabrication de soupe, de confiture ou de plats cuisinés et sauces) le candidat respecte les différentes étapes de formulation du produit. 		
	•	C1.5. Adapter le traitement thermique au conditionnement choisi pour un produit donné.	Le traitement thermique appliqué est compatible avec le conditionnement choisi.		
	•	C1.6. Contrôler l'étanchéité du conditionnement avant la stérilisation.	■ L'étanchéité du conditionnement est contrôlée : ✓ métal : contrôle du sertis ✓ verre : contrôle du serrage de la capsule ou du bouchon à vis, contrôle du flip ✓ plastique : contrôle du scellage		



Compétences	Compétences évaluées	Critères d'évaluation des compétences visées	Situations d'évaluation	Evaluateur
-Piloter le processus de conservation des produits alimentaires par traitement thermique	■ C2.1. Identifier et choisir le matériel de stérilisation en fonction du traitement thermique et du produit à réaliser.	Le matériel de stérilisation utilisé est adapté au traitement thermique et au produit transformé. (ex : autoclave pour les plats cuisinés, les produits non acides (soupes), pasteurisateur pour les produits acides (sauce tomate), cuiseur pour les confitures)	Travaux pratiques en halle technologique Epreuve de mise en situation reconstituée au cours de laquelle il est demandé au candidat de simuler et expliquer un traitement thermique des produits fabriqués et de conduire un autoclave. Durée globale de l'épreuve : 1 heure	
	■ C2.2. Procéder à la mise en route de l'autoclave en respectant les règles (de sécurité) et procédure de conduite d'un autoclave.	■ Les étapes de conduite de l'autoclave sont réalisées selon la procédure et dans le respect des règles de sécurité: ✓ vérification de toutes les arrivées de fluides ✓ vérification des consignes d'entrée (température, temps et pression) ✓ fermeture du couvercle ✓ contrôle du niveau de remplissage		
	 C2.3. Lancer le cycle de stérilisation en appliquant les barèmes de traitement thermique selon la nature du produit alimentaire et son conditionnement. 	Les barèmes appliqués tiennent compte de la nature du produit (ex : liquide, taille des morceaux, pH, charge microbienne initiale) et de son conditionnement (ex : contenance/type de matériau/mode de fermeture).		
loter le proc	 C2.4. Surveiller la stabilité du produit stérilisé afin de garantir sa qualité sanitaire. 	Des tests de stabilité microbiologique sont connus (test de référence et test de routine) et expliqués.		
C2 -Pil	• C2.5. Interpréter les résultats obtenus à l'issue du traitement thermique.	Le support d'enregistrement du traitement thermique est expliqué.		



Compétences	Compétences évaluées	Critères d'évaluation des compétences	Situations d'évaluation	Evaluateur
		visées		
		 Les résultats du traitement sont interprétés sans erreur en fonction du barème appliqué ou des exigences réglementaires. 		
	 C2.6. Conduire le matériel de traitement thermique e mode manuel, en cas de dysfonctionnement, si le type d matériel le permet. 	n • Le mode manuel est déclenché		
	 C2.7. Procéder à l'arrêt de l'autoclave en respectant le règles (de sécurité) et procédure de conduite d'u autoclave. 	_		
	 C2.8. Faire ajuster, par un organisme compétent, le barèm de traitement thermique en cas de modification de recette initiale du produit. 			
	 C2.9. Intervenir sur le produit fini en cas d'incident lors d cycle de stérilisation. 	 Des actions correctives sont mises en place en cas de cycle de stérilisation non conforme au barème. Ex: blocage du produit, 2eme passage en stérilisation 		
	 C2.10. Valider la date de durabilité minimale (DDM) d produit fini. 	Le protocole de validation d'une DDM est expliqué. Ex : les tests organoleptiques et visuels sont expliqués.		
	 C2.11. Nettoyer sa(ses) machine(s), son(ses) matériel(s) eles abords de son poste de fabrication dans le respect de plan de nettoyage et de désinfection. 	Les règles d'utilisation des produits		

